



**Question orale de Madame Clémentine Barzin, députée du parlement francophone de la Région de Bruxelles-Capitale, monsieur Rudy Vervoort, ministre en charge de la politique des Personnes handicapées.**

**Concernant : le processus de transfert de compétences de PHARE à Actiris dans le cadre de la cocomisation des aides à l'emploi Handicap**

Monsieur le ministre,

De récentes auditions en commission de l'enseignement et des personnes handicapées de la Cocof ont mis en avant la régionalisation de la gestion des aides à l'emploi pour les personnes en situation de handicap en Région de Bruxelles-Capitale afin de les harmoniser. À partir de janvier 2024, les contrats spécifiques subsidiés quitteront donc le PHARE et la COCOF pour passer chez Actiris.

Simplifier le système actuel paraît très bien sur le papier mais, suite, comme je l'évoquais plus haut, aux audits de WHEELIT, Pool H d'Actiris et DIVERSICOM, nous nous inquiétons du processus de transfert de la gestion opérationnelle de PHARE vers Actiris.

En effet, on nous a rapporté un manquement dans les informations apportées aux organismes concernés pour effectuer cette opération ainsi qu'un gros manque de préparation dans ce transfert conséquent. A ce jour, il apparaît d'après DIVERSICOM, que ni cette association ni le Pool H d'Actiris ne savent concrètement comment cette opération va se dérouler et ne souhaitent pas passer à côté de ce sujet, source des plus grandes préoccupations du secteur et des parties prenantes. L'équipe de PHARE ne basculerait pas, ce qui induirait que celle d'Actiris – composée d'une seule personne si l'on considère le Pool H actuel – devrait tout apprendre sur le tas et développer l'expertise spécifique et nécessaire en un temps record pour être opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il ne faudrait pas qu'un manque de bonne gouvernance ne fasse reculer les résultats significatifs en matière d'inclusion de toutes ces années. Celle-ci est l'affaire de tous.

Monsieur le ministre,

- Où en est le processus de transfert de compétence entre PHARE et Actiris ?
- ~~Comment allez-vous orchestrer ce transfert de compétence ?~~ Que faites-vous à ce stade pour harmoniser ce transfert ?
- ~~À quel stade allez-vous mettre tous les organismes concernés au courant du processus ?~~
- Qu'en est-il des 50 projets subsidiés en cours qui fonctionnent aujourd'hui essentiellement grâce aux aides comme le « restaurant 65 degrés » ou encore « Café joyeux », ~~ces projets~~

~~seront-ils prolongés, les primes d'insertion des employés seront-elles renouvelées ? Quand ces nombreux employés seront-ils informés ?~~

- Comment expliquez-vous que la Prime d'insertion de la crèche Mathilde n'a plus été versée depuis novembre en raison d'un retard entre Actiris et la COCOF ? Cette crèche sans plus aucune liquidité doit-elle se résigner à licencier ?
- Un report du transfert est-il envisagé vu cette impréparation manifeste ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses à ces questions.

  
Céline BACQUÉ